

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 7

Présentation du compte 8

Bilan de la programmation pluriannuelle 9

Équilibre du compte et recettes 12

Récapitulation des crédits et des emplois 13

Programme 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE 15

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 16

Objectifs et indicateurs de performance 18

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire 18

Présentation des crédits 19

Justification au premier euro 22

Éléments transversaux au programme 22

Dépenses pluriannuelles 23

Justification par action 25

01 – Développement et transfert 25

02 – Fonction support 26

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État 27

Programme 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE 29

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 30

Objectifs et indicateurs de performance 33

1 – Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture 33

Présentation des crédits 35

Justification au premier euro 38

Éléments transversaux au programme 38

Dépenses pluriannuelles 39

01 – Recherche appliquée et innovation 41

02 – Fonction support 45

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État 47

MISSION

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 *bis* MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire de façon soutenable, l'objectif stratégique du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation vise à intégrer les dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire dans les performances de l'agriculture, en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie.

Le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » permet de traduire cet objectif dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural. Il est composé de deux programmes :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture »: orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est-à-dire vers l'agroécologie) ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture »: augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises, promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production et améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

Ces deux programmes sont définis en cohérence avec les priorités du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR 2014-2020) qui consistent à « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire ». Compte tenu du contexte de crise sanitaire en 2020 et du décalage au niveau européen de la révision de la Politique agricole commune (PAC), le PNDAR a été prolongé d'un an pour couvrir la période 2014-2021. L'année 2020 est par conséquent l'avant dernière année de la programmation 2014-2020.

Le programme 775 soutient les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR). Outre les programmes pluriannuels de ces organismes, trois appels à projets transversaux ont été mis en place sur :

- l'appui à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- l'animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole ;
- l'assistance technique régionalisée.

Le programme 776 finance quant à lui des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles, des actions d'accompagnement en appui de ces programmes annuels et des projets de recherche, d'innovation et de partenariats, sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui se déroulent, en moyenne, sur 3,5 ans. Pour inciter les acteurs du développement agricole, de la recherche et de la formation à travailler ensemble, deux outils sont mis en œuvre : l'unité mixte technologique (UMT) regroupant les organismes de recherche et les instituts techniques, et le réseau mixte technologique (RMT) piloté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, centre ou institut technique) en partenariat avec les organismes de recherche et de formation.

S'agissant des dépenses, l'exécution budgétaire 2020 du CAS DAR est conforme à la programmation effectuée en début d'année, avec 97,2 % de consommation des AE ouvertes, y compris reports 2019 et ouverture de crédits complémentaires en fin de gestion 2020. La consommation en CP représente 62,2% des crédits ouverts. Malgré le contexte de crise sanitaire et la forte mobilisation des équipes pour la mise en place du plan de relance, l'impact sur la consommation des AE et CP est resté limité.

Des mesures d'adaptation ont été prises par la DGER et la DGPE dans le traitement des dossiers « CASDAR » (décalage des dates des appels à projets, traitement à distance des engagements, versements et avenants, notamment de prolongation). La crise sanitaire de la COVID-19 a eu pour conséquences principales :

- des adaptations des programmes pluriannuels 2020 portés par les chambres d'agriculture et les ONVAR ont été formalisées par voie d'avenant suite à la réorientation des activités de certains personnels vers l'accompagnement des agriculteurs du fait de la crise, au détriment des actions initialement prévues ;
- un ralentissement initial de l'établissement des justificatifs financiers des projets, qui a entraîné un léger report de consommation des CP (soldes de projets) et a pu être partiellement rattrapé en fonction des structures ;
- un ralentissement de certains travaux, du fait par exemple de problématiques d'accès aux sites expérimentaux, aux laboratoires, ou aux restrictions de déplacements. Par conséquent, 20 avenants de prolongation ont été accordés du fait de la crise en 2020 pour des projets devant initialement se finir en 2020. Cela aura pour conséquence un report de consommation des CP pour ces projets, et par conséquent une sous-consommation de CP en 2020 ;
- un décalage des dates de clôture des appels à projets, mais un maintien des dates des jurys d'évaluation ;
- la mise en place d'un suivi rapproché du réseau des instituts techniques agricoles et agro-industriels, par le biais d'un point tous les 15 jours avec les têtes de réseau ACTA et ACTIA. Ces points, communs aux têtes de réseaux, ont permis un partage d'information et l'identification de points de blocage éventuels ;
- un relais a été assuré auprès de la DGE pour que les Chambres d'agriculture soient bien identifiées comme point d'entrée pour les agriculteurs pour les accompagner dans leur demande d'activité partielle sur leurs exploitations.

En revanche, l'ensemble des chaînes de traitement ont été dématérialisé très rapidement en mars 2020 de manière à assurer une continuité du traitement des dossiers.

Par ailleurs, la mise en place du plan de relance a mobilisé les services, en partie au détriment des interactions nécessaires entre les services et les pilotes de certains projets à engager, ce qui a conduit à une sous-consommation d'AE.

La sous consommation apparente des CP s'explique par le caractère pluriannuel des projets de recherche, les crédits étant engagés l'année où les projets sont déclarés lauréats, les crédits de paiement se répartissant ensuite sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

En 2020, deux projets ont été engagés en lien avec la réduction de l'utilisation des pesticides :

- Le projet CAPRIV : Concilier application des produits phytopharmaceutiques et protection des riverains, pour un montant de 500 000 €. Ce projet a pour objectifs de valider sur le plan technique et scientifique les moyens techniques de réduction de la dérive.
- Une action d'accompagnement à la mise en œuvre du plan national de lutte contre les viroses de la betterave, pour un montant de 1,95 M€. Cette action vise à soutenir et coordonner un ensemble de projets pour proposer au plus tard fin 2023 des solutions opérationnelles aux agriculteurs pour la lutte contre les viroses de la betterave.

Pour ce qui concerne la recette effective du CAS DAR, pour 2020, elle s'élève à 140 309 316 €, soit +4,3 M€ par rapport à la prévision fixée en loi de finances initiale. La taxe qui alimente le CAS DAR est calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'année N-1 des exploitations agricoles. Le chiffre d'affaires de l'agriculture de l'année N, par essence volatile, n'est estimé par l'INSEE qu'au mois de décembre de l'année N, soit très tardivement par rapport au calendrier d'élaboration du projet de loi de finances, ce qui explique les différences qui peuvent être constatées entre la prévision retenue en loi de finances initiale et la réalisation. Afin de prendre en compte cet excédent de recettes 2 M€ de crédits complémentaires ont été ouverts en fin de gestion 2020.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

| Initiative / Action GPI | | |
|--|------------------|------------------|
| | Prévision | Exécution |
| | AE | CP |
| Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Recherche appliquée et innovation (Ancrer la compétitivité sur l'innovation) | 24 24 | 23 12 |
| Total | 24 24 | 23 12 |

Le CASDAR participe au GPI grâce aux appels à projets "Innovation et partenariat", "Semences et sélection végétale" "Recherche technologique", "Expérimentation", "Réseaux mixtes technologiques" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble" financés grâce aux crédits du P776 et qui s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 - Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs.

La contribution en 2020 du CASDAR au GPI s'élève à 22,81 M€ en AE et 12,40 M€ en CP. L'écart entre la consommation des AE et la LFI s'explique par le fait que des enveloppes spécifiques ont été réservées à la mise en place de programmes ou projets spécifiques répondant à des thématiques prioritaires, en particulier : 2 M€ pour un programme de recherche et innovation en appui au Plan national de lutte contre les viroses de la betterave, 0,5 M€ pour un projet visant à valider les moyens techniques de la réduction de la dérive, 0,3 M€ pour un projet sur les techniques d'ovosexage. Les crédits de paiement correspondent à 30 % des AE pour les appels à projets "Innovation et Partenariat", "Recherche Technologique", "Réseaux mixtes technologiques" qui sont gérés directement par la DGER, « Semences et sélection végétale » gérés par la DGAL (conventionnement direct avec chaque chef de file et premier versement de 30 % des AE) et à 80 % pour les appels à projets "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble" dont la gestion est déléguée à FranceAgriMer. En ce qui concerne les crédits de paiement, l'écart correspond aux versements à venir.

Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation, cette partie du GPI contribue à faciliter l'innovation et accélérer la transformation des secteurs agricole et de l'aquaculture, en réponse aux attentes sociétales, à l'échelle des exploitations et des entreprises, des filières et des territoires.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est ainsi décliné par programme :

- Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire. L'indicateur associé, le « pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775 », sera connu définitivement en mai 2021, avec une prévision de réalisation estimée à 72% ;
- Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture.
 - pour les programmes pluriannuels, la « part des financements portant principalement sur des problématiques de développement durable pour la compétitivité de l'agriculture » s'établit à 92 % ;
 - s'agissant des appels à projets, la « part des financements impliquant une unité mixte technologique (UMT) ou un réseau mixte thématique (RMT) » s'établit à 80 %.

Développement agricole et rural

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

| Section / Programme | Recettes | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Solde |
|--|--|--|--|--------------------------------|
| | <i>Prévision LFI</i> | | | |
| | <i>Exécution</i> | | | |
| 775 – Développement et transfert en agriculture | | 65 000 000 63 779 956 | 65 000 000 60 465 771 | |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | | 71 000 000 71 677 055 | 71 000 000 66 680 958 | |
| Total | 136 000 000 140 309 316 | 136 000 000 135 457 011 | 136 000 000 127 146 729 | 0 +13 162 587 |
| Solde cumulé du compte depuis sa création | | | | +93 201 638 |

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Les recettes perçues en 2020 excèdent de 4,3 M€ la prévision de loi de finances initiale, fixée à 136 M€. Par ailleurs, l'exécution en crédits de paiements s'établit à un niveau inférieur à ce qui avait été programmé. Ces deux facteurs expliquent l'augmentation du solde comptable d'exécution du compte de 13 M€ en 2020, pour un total cumulé depuis la création du CAS de 93 M€ au 31 décembre 2020.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

| Section / Ligne de recette | LFI | Exécution | Écart à la prévision |
|---|--------------------|--------------------|-------------------------|
| 01 – Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles | 136 000 000 | 139 408 698 | +3 408 698 |
| 03 – Recettes diverses ou accidentelles | 0 | 900 619 | +900 619 |
| Total | 136 000 000 | 140 309 316 | +4 309 316 |

En raison d'une conjoncture économique favorable aux exploitations agricoles en 2019, le montant de recettes perçu en 2020 s'élève à 140,3 M€, dépassant de 4,3 M€ la prévision fixée en loi de finances initiale.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

| Programme Crédits | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | ETPT * |
|---|-------------------------------|------------------------|--------|
| 775 – Développement et transfert en agriculture | | | |
| Prévision | 64 124 343 | 80 553 294 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 65 000 000 | 65 000 000 | |
| <i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i> | -875 657 | 15 553 294 | |
| Exécution | 63 779 956 | 60 465 771 | |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | | | |
| Prévision | 76 966 974 | 122 707 050 | |
| <i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i> | 71 000 000 | 71 000 000 | |
| <i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i> | 5 966 974 | 51 707 050 | |
| Exécution | 71 677 055 | 66 680 958 | |
| Total Prévision | 141 091 317 | 203 260 344 | |
| Total Exécution | 135 457 011 | 127 146 729 | |

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Développement agricole et rural

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

| Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| 775 – Développement et transfert en agriculture | 65 000 000 67 004 714 | 65 000 000 63 779 956 | 65 000 000 62 701 814 | 65 000 000 60 465 771 |
| 01 – Développement et transfert | 64 900 000 66 858 464 | 64 900 000 63 732 477 | 64 900 000 62 629 514 | 64 900 000 60 404 692 |
| 02 – Fonction support | 100 000 146 250 | 100 000 47 479 | 100 000 72 300 | 100 000 61 079 |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | 71 000 000 72 471 071 | 71 000 000 71 677 055 | 71 000 000 67 778 702 | 71 000 000 66 680 958 |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | 70 700 000 72 341 936 | 70 700 000 71 610 830 | 70 700 000 67 670 549 | 70 700 000 66 596 981 |
| 02 – Fonction support | 300 000 129 135 | 300 000 66 225 | 300 000 108 152 | 300 000 83 977 |

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

| Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|--|--|--|--|
| | 2019 | 2020 | 2019 | 2020 |
| 775 – Développement et transfert en agriculture | 65 000 000 67 004 714 | 65 000 000 63 779 956 | 65 000 000 62 701 814 | 65 000 000 60 465 771 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 100 000 168 250 | 100 000 -2 743 | 100 000 109 250 | 100 000 16 257 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 64 900 000 66 836 464 | 64 900 000 63 782 699 | 64 900 000 62 592 564 | 64 900 000 60 449 514 |
| 776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture | 71 000 000 72 471 071 | 71 000 000 71 677 055 | 71 000 000 67 778 702 | 71 000 000 66 680 958 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 300 000 3 327 655 | 300 000 -59 165 | 300 000 3 440 414 | 300 000 614 975 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 70 700 000 69 143 416 | 70 700 000 71 736 220 | 70 700 000 64 338 287 | 70 700 000 66 065 983 |
| Total | 136 000 000 139 475 784 | 136 000 000 135 457 011 | 136 000 000 130 480 516 | 136 000 000 127 146 729 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | 400 000 3 495 905 | 400 000 -61 908 | 400 000 3 549 664 | 400 000 631 233 |
| Titre 6. Dépenses d'intervention | 135 600 000 135 979 880 | 135 600 000 135 518 919 | 135 600 000 126 930 851 | 135 600 000 126 515 496 |

PROGRAMME 775

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT EN AGRICULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, Ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (Coop de France), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Pour la période 2014-2020, le ministère a redéfini le PNDAR et ses orientations dans la circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013. La priorité essentielle du PNDAR 2014-2020 est de « conforter le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire » en s'inscrivant dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France ».

Ainsi, afin de préserver la diversité de notre agriculture et sa capacité à produire, l'objectif est de conjuguer la recherche de la performance économique et de la performance environnementale, non seulement pour intégrer la dimension environnementale et sanitaire à la production agricole, mais aussi pour réinscrire l'écologie au cœur de l'agronomie et des systèmes de production (agro-écologie, services écosystémiques, systèmes à écologie positive) et également pour valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement (aménités positives). Ainsi, la prise en compte des enjeux liés au développement durable est essentielle pour la viabilité économique à moyen et long terme des exploitations agricoles, notamment la préservation de l'environnement et l'insertion de l'agriculture dans les territoires.

Pour la programmation 2014-2020, l'objectif stratégique poursuivi par le programme 775 consiste ainsi à « orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire (c'est à dire vers l'agro-écologie) ». Pour atteindre cet objectif, deux thématiques prioritaires ont été identifiées :

- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement.

A cet objectif est associé l'indicateur unique suivant : « Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie » et « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement » du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 ».

Il faut noter :

- que la programmation 2014-2020 a été prolongée d'un an jusque fin 2021, en raison de la crise du Covid-19 et du fait que la prochaine programmation du PNDAR couvrira la période 2022-2027 ;
- que depuis 2016, des appels à projets régionaux en faveur de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ont été introduits dans le programme 775. Ces appels à projets ont été mis en œuvre par les DRAAF conformément à l'instruction technique DGPE/SDPE/2016-100 du 10/02/2016 en déclinant un guide national d'aide à la rédaction des appels à projets élaboré par la DGPE. En 2019, 4,9 millions d'euros de crédits du programme 775 ont ainsi été consacrés au financement de ces projets d'appui à l'animation des GIEE ;
- depuis 2017 a été d'introduit dans le programme 775 un nouvel appel à projets intitulé « Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole » (ARPIDA) ;
- en 2019 a été introduit dans le programme 775 un appel à projets interne au réseau des chambres d'agriculture mis en œuvre par l'APCA à hauteur de 1,8 millions d'euros. Cet appel à projets REFLEX, poursuivi en 2020, a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de développement mises en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

| | |
|-------------------|---|
| OBJECTIF 1 | Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire |
| INDICATEUR 1.1 | Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 |

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2018 Réalisation | 2019 Réalisation | 2020 Prévision PAP 2020 | 2020 Prévision actualisée | 2020 Réalisation | 2020 Cible PAP 2020 |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques prioritaires du PNDAR par les organismes bénéficiaires du programme 775 | % | 68,8 | 72 | 72 | 72 | 72,07 | > 65 |

Commentaires techniques

Mode de calcul : Le numérateur tient compte du nombre d'ETP consacrés par les organismes bénéficiaires du programme 775 aux deux thématiques prioritaires suivantes du PNDAR : « conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie », « anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ». Le dénominateur comptabilise le nombre total d'ETP consacrés à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural par les organismes bénéficiaires du programme 775.

Sources des données : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les données sont issues du logiciel DARWIN dans lequel les organismes exécutant des programmes pluriannuels cofinancés par le programme 775 inscrivent annuellement les informations concernant leurs programmes prévisionnels et réalisés. Les chambres d'agriculture, l'APCA, Coop de France et les ONVAR renseignent le logiciel DARWIN depuis 2009 sous le contrôle de la DGPE. Les données enregistrées sur la base de données DARWIN permettent au service de calculer le ratio correspondant à l'indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur du programme 775 passe de 66,9 % en 2017 à plus de 72 % en 2019 ce qui traduit une augmentation régulière de la performance et le dépassement de l'objectif cible du PAP 2020.

La prévision 2020 (72,07%) de l'indicateur a été permise par les données communiquées par les organismes bénéficiaires du CASDAR. Les réalisations définitives 2020 ne seront transmises par les mêmes organismes qu'au cours du mois de mai 2021.

L'objectif d'affecter plus de 70% des effectifs financés par le programme 775 à des actions en faveur de l'agro-écologie traduit la volonté du ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de mobiliser les moyens du programme au service du projet agro-écologique pour la France.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|---------------------------------------|--|---|
| | <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020 | | | |
| 01 – Développement et transfert | -743 | 64 900 000 63 733 220 | 64 900 000 63 732 477 | 64 900 000 |
| 02 – Fonction support | 100 000 -2 000 | 49 479 | 100 000 47 479 | 100 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 100 000 | 64 900 000 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | -875 657 (hors titre 2) | -875 657 | |
| Total des AE ouvertes | | 64 124 343 (hors titre 2) | 64 124 343 | |
| Total des AE consommées | -2 743 | 63 782 699 | 63 779 956 | |

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|---------------------------------------|--|---|
| | <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020 | | | |
| 01 – Développement et transfert | 13 257 | 64 900 000 60 391 435 | 64 900 000 60 404 692 | 64 900 000 |
| 02 – Fonction support | 100 000 3 000 | 58 079 | 100 000 61 079 | 100 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 100 000 | 64 900 000 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | | +15 553 294 (hors titre 2) | +15 553 294 | |
| Total des CP ouverts | | 80 553 294 (hors titre 2) | 80 553 294 | |
| Total des CP consommés | 16 257 | 60 449 514 | 60 465 771 | |

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 | Titre 6 | Total | Total |
|---|--|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'intervention | hors FdC et AdP prévus en LFI | y.c. FdC et AdP |
| | <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | |
| 01 – Développement et transfert | 70 000 | 64 900 000 66 788 464 | 64 900 000 | 64 900 000 66 858 464 |
| 02 – Fonction support | 100 000 98 250 | 48 000 | 100 000 | 100 000 146 250 |
| Total des AE prévues en LFI | 100 000 | 64 900 000 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Total des AE consommées | 168 250 | 66 836 464 | | 67 004 714 |

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 | Titre 6 | Total | Total |
|---|--|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'intervention | hors FdC et AdP prévus en LFI | y.c. FdC et AdP |
| | <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | |
| 01 – Développement et transfert | 56 000 | 64 900 000 62 573 514 | 64 900 000 | 64 900 000 62 629 514 |
| 02 – Fonction support | 100 000 53 250 | 19 050 | 100 000 | 100 000 72 300 |
| Total des CP prévus en LFI | 100 000 | 64 900 000 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Total des CP consommés | 109 250 | 62 592 564 | | 62 701 814 |

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | Consommées* en 2019 | Ouvertes en LFI pour 2020 | Consommées* en 2020 | Consommées* en 2019 | Ouvertes en LFI pour 2020 | Consommées* en 2020 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 168 250 | 100 000 | -2 743 | 109 250 | 100 000 | 16 257 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 8 250 | 100 000 | 3 000 | 8 250 | 100 000 | 3 000 |
| Subventions pour charges de service public | 160 000 | 0 | -5 743 | 101 000 | 0 | 13 257 |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention | 66 836 464 | 64 900 000 | 63 782 699 | 62 592 564 | 64 900 000 | 60 449 514 |
| Transferts aux entreprises | 53 174 982 | 0 | 49 272 115 | 40 524 083 | 0 | 48 683 152 |
| Transferts aux collectivités territoriales | 493 734 | 0 | -8 709 | 394 987 | 0 | 90 037 |
| Transferts aux autres collectivités | 13 167 747 | 64 900 000 | 14 519 293 | 21 673 494 | 64 900 000 | 11 676 324 |
| Total hors FdC et AdP | | 65 000 000 | | | 65 000 000 | |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 | | -875 657 | | | +15 553 294 | |
| Total* | 67 004 714 | 64 124 343 | 63 779 956 | 62 701 814 | 80 553 294 | 60 465 771 |

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|----------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 10/02/2020 | | 124 343 | | 16 553 294 | | | | |
| Total | | 124 343 | | 16 553 294 | | | | |

DÉCRETS DE VIREMENT

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 24/11/2020 | | | | | | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| Total | | | | | | 1 000 000 | | 1 000 000 |

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

| | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|----------------------|----------------------------|----------------|---------------------|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| Total général | | 124 343 | | 16 553 294 | | 1 000 000 | | 1 000 000 |

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Développement et transfert | | 64 900 000 63 732 477 | 64 900 000 63 732 477 | | 64 900 000 60 404 692 | 64 900 000 60 404 692 |
| 02 – Fonction support | | 100 000 47 479 | 100 000 47 479 | | 100 000 61 079 | 100 000 61 079 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | -875 657 | -875 657 | | +15 553 294 | +15 553 294 |
| Total des crédits ouverts | 0 | 64 124 343 | 64 124 343 | 0 | 80 553 294 | 80 553 294 |
| Total des crédits consommés | 0 | 63 779 956 | 63 779 956 | 0 | 60 465 771 | 60 465 771 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | +344 387 | +344 387 | | +20 087 523 | +20 087 523 |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 | 0 | 65 000 000 | 65 000 000 |

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2020 (65 M€ en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants:

- virement de crédits d'un montant de 1 M € en AE et CP vers le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » destiné au financement d'un ajustement de la programmation 2020 (décret de virement du 24 novembre 2020) ;
- reports de crédits 2019 sur 2020 d'un montant de 124 343 € en AE et 16 553 294 € en CP (arrêté du 10 février 2020).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2020 | CP 2020 |
|--|--|
| AE ouvertes en 2020 * (E1) 64 124 343 | CP ouverts en 2020 * (P1) 80 553 294 |
| AE engagées en 2020 (E2) 63 779 956 | CP consommés en 2020 (P2) 60 465 771 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0 | dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 10 317 709 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 344 387 | dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 50 148 062 |

RESTES À PAYER

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 18 439 623 | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0 | | | | |
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 18 439 623 | – | CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 10 317 709 | = | Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 8 121 914 |
| AE engagées en 2020 (E2) 63 779 956 | – | CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 50 148 062 | = | Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 13 631 894 |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 21 753 808 |
| | | | | Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 18 861 274 |
| | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 2 892 534 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La majorité des dossiers financés par le programme 775 est payée en deux ans, à hauteur de 85 % l'année d'engagement et de 15 % l'année suivante.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Développement et transfert

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------|------------|---------------------|---------------|------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 01 – Développement et transfert | | 64 900 000 | 64 900 000 | | 64 900 000 | 64 900 000 |
| | | 63 732 477 | 63 732 477 | | 60 404 692 | 60 404 692 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | | -743 | | 13 257 |
| Subventions pour charges de service public | | -743 | | 13 257 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | 64 900 000 | 63 733 220 | 64 900 000 | 60 391 435 |
| Transferts aux entreprises | | 49 272 115 | | 48 683 152 |
| Transferts aux collectivités territoriales | | -8 709 | | 90 037 |
| Transferts aux autres collectivités | 64 900 000 | 14 469 814 | 64 900 000 | 11 618 245 |
| Total | 64 900 000 | 63 732 477 | 64 900 000 | 60 404 692 |

En 2020, les crédits (en AE) ont été exécutés de la façon suivante :

- **38 588 385 €** attribués aux programmes des chambres d'agriculture contribuant aux thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020 ;
- **7 985 358 €** attribués au programme de génétique animale ;
- **7 707 720 €** attribués aux programmes des ONVAR (dont 2 118 500 € attribués au programme de Coop de France).

Enfin, quatre appels à projets ont également été lancés, pour un montant total de **9 451 014 €** (soit 14,7% du montant des crédits ouverts) :

- « Animation des GIEE » : 4 900 000 € ;
- « Assistance technique régionalisée » : 2 579 116 € ;
- « ATT agroforesterie » : 171 898 € ;
- « Appel à projets Cohérence des actions de développement des chambres d'agriculture » (REFLEX) : 1 800 000 €.

Le total des interventions 2020 (aides aux programmes, appels à projets et actions d'accompagnement ou thématiques) s'élève à 63 732 477 €.

L'exécution des autorisations d'engagement est conforme à la LFI.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION**02 – Fonction support**

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 02 – Fonction support | | 100 000 47 479 | 100 000 47 479 | | 100 000 61 079 | 100 000 61 079 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|----------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 100 000 | -2 000 | 100 000 | 3 000 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 100 000 | 3 000 | 100 000 | 3 000 |
| Subventions pour charges de service public | | -5 000 | | |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | | 49 479 | | 58 079 |
| Transferts aux autres collectivités | | 49 479 | | 58 079 |
| Total | 100 000 | 47 479 | 100 000 | 61 079 |

Les crédits de cette sous-action financent les frais de logistique afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes et projets du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État

Les engagements effectués en 2020 sur la fonction support du programme 775 s'élèvent à 47 479 €, soit moins de la moitié du montant programmé en début d'année. L'écart, entre prévision et réalisation s'explique par la non mobilisation de "provisions pour imprévus" et l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les frais de déplacement.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense | Réalisation 2019 | | Prévision LFI 2020 | | Réalisation 2020 | |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| ASP - Agence de services et de paiement (P149) | 39 557 791 | 39 923 120 | 39 000 000 | 39 000 000 | 39 554 976 | 39 555 539 |
| Transferts | 39 557 791 | 39 923 120 | 39 000 000 | 39 000 000 | 39 554 976 | 39 555 539 |
| FranceAgriMer (P149) | 11 949 282 | 10 763 315 | 12 000 000 | 12 000 000 | 10 564 474 | 8 451 579 |
| Transferts | 11 949 282 | 10 763 315 | 12 000 000 | 12 000 000 | 10 564 474 | 8 451 579 |
| CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172) | 70 000 | 56 000 | | | -743 | 13 257 |
| Subventions pour charges de service public | 70 000 | 56 000 | | | -743 | 13 257 |
| INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172) | 90 000 | 45 000 | | | -5 000 | |
| Subventions pour charges de service public | 90 000 | 45 000 | | | -5 000 | |
| Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142) | | | | | 120 000 | 36 000 |
| Transferts | | | | | 120 000 | 36 000 |
| Total | 51 667 073 | 50 787 435 | 51 000 000 | 51 000 000 | 50 233 707 | 48 056 375 |
| Total des subventions pour charges de service public | 160 000 | 101 000 | | | -5 743 | 13 257 |
| Total des transferts | 51 507 073 | 50 686 435 | 51 000 000 | 51 000 000 | 50 239 450 | 48 043 118 |

PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie Baduel

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire, l'objectif suivi par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est la recherche de la multi-performance, c'est à dire non seulement intégrer la dimension économique et sanitaire à la production agricole, mais également valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement en y intégrant la performance sociale. Pour ce faire, le ministère peut s'appuyer sur un réseau d'organismes de recherche et d'instituts techniques agricoles.

La contribution du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » à cet objectif est de soutenir la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques), ainsi que de détecter les innovations de terrain, de permettre leur analyse et de faciliter leur diffusion. Ses orientations scientifiques et techniques déclinent les priorités du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014-2021 et concourent à la transition agro-écologique de l'agriculture française.

Trois orientations stratégiques sont fixées par le PNDAR 2014-2021 :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs. La conquête de l'autonomie passe aussi par la construction d'une position plus forte, individuelle et surtout collective, dans la chaîne de valeur ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : la diversité au sein des parcelles, au sein des combinaisons entre l'animal et le végétal, au sein des exploitations et des territoires en vue de renforcer leur résilience, et de minimiser les risques économiques et environnementaux ;
- améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

De manière transversale à ces orientations, le ministère cherche à développer des partenariats et des synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus afin de faciliter les évolutions socio-économiques auxquelles l'agriculture française doit faire face.

La programmation 2020 a été exécutée à hauteur de 98 % de la programmation établie en début d'année 2020 (crédits ouverts en LFI et reports de 2019 sur 2020) et de 95 % de la programmation incluant une ouverture de 2 M€ d'excédents de recettes de 2020 en fin de gestion.

De façon détaillée, en 2020, la programmation a financé des actions de recherche à travers trois volets :

- pour 60 % des dépenses, les programmes pluriannuels (53 %) mis en œuvre par les instituts techniques agricoles et coordonnés par l'association de coordination technique agricole (ACTA) et les actions d'accompagnement qui les complètent (7 %). Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme qui répondent aux orientations, objectifs opérationnels et actions thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2021. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans ce cadre ;
- pour 8 % des dépenses, des actions thématiques transversales (ATT), nouvelle modalité prévue par le PNDAR 2014-2021, visant à mieux coordonner les travaux conduits pour certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun, et mise en œuvre pour la première fois en 2015.

- En 2020, trois ATT ont été conduites :
 - une ATT dont l'ACTA est chef de file et qui comporte cinq volets : « biodiversité et bio-contrôle », « économie circulaire », « mise au point et évaluation de systèmes de production performants et respectueux de l'environnement (SYPPRE) », « élevage demain », et « lever les verrous techniques en agriculture biologique » ;
 - une ATT dont l'Institut de l'élevage est chef de file, qui s'intitule « réseaux d'élevage et acquisition de référence en élevage ». Cette action a été mise en œuvre en 2016 en vue de regrouper les activités d'acquisition de références en élevage et leur financement auparavant dispersés entre les programmes annuels de l'Idèle, de l'IFIP, de l'ITAVI et le programme « expérimentation- réseaux et outils » de FranceAgriMer. Cette ATT a pour objectif une meilleure coordination et rationalisation des actions et de leur financement ;
 - une ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en œuvre pour la première fois en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CASDAR et portant sur cette thématique (actions du programme annuel de l'Institut français de la vigne et du vin et appel à propositions spécifique) sous l'égide d'un conseil scientifique dédié.
- pour 32 % des dépenses les appels à projets publiés annuellement et portant sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ces appels à projets sont largement ouverts : peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique.

En 2020, sept appels à projets ont ainsi été financés, à hauteur de 99 % de la programmation :

- « Innovation et partenariat » : l'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'innovation concourant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Les travaux conduits dans le cadre de cet appel à projets doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole.
- « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » : cet appel à projets est orienté vers les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et ouvert au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels.
- « Semences et sélection végétale » : cet appel à projets vise à rapprocher le domaine de la recherche des professionnels du secteur des semences et de la sélection végétale, pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche.
- « Expérimentations » : cet appel à projets mis en œuvre par FranceAgriMer vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il comprend une partie nationale par filière et une partie régionalisée.
- « Lutte contre le dépérissement du vignoble » : cet appel à propositions vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est intégré à l'ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble ».
- « L'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques » : cet appel à propositions vise à mobiliser les établissements d'enseignement pour la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement de l'agro-écologie, en lien avec les autres acteurs du développement agricole et rural.
- "Réseaux mixtes technologiques": cet appel à propositions vise à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux.

Le programme 776 est piloté avec un objectif de rigueur et de transparence.

La conduite du programme est assurée dans le cadre de la commission technique spécialisée du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Les échanges contribuent notamment à arrêter les orientations pour les programmes annuels et pour les thématiques des appels à projets. Les travaux d'évaluation font l'objet d'une présentation devant cette commission.

Les contrôles et les évaluations sont réalisés sur la base de plans d'échantillonnage arrêtés annuellement. Des contrôles sont effectués par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) après solde des projets.

Les évaluations sont conduites par le CGAAER et par des consultants extérieurs. Elles peuvent porter sur des projets ou des programmes pluriannuels, sur les projets d'un organisme, ou de manière transversale sur une thématique financée par le programme. Ces évaluations se matérialisent par des rapports qui sont rendus publics, notamment à travers le site internet du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

INDICATEUR 1.1

Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

INDICATEUR

1.1 – Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2018 Réalisation | 2019 Réalisation | 2020 Prévision PAP 2020 | 2020 Prévision actualisée | 2020 Réalisation | 2020 Cible PAP 2020 |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Programmes pluriannuels : part des financements portant principalement sur des problématiques de développement durable pour la compétitivité de l'agriculture | % | 92 | 93 | 90 | Sans objet | 92 | 90 |
| Appel à projets : part des financements impliquant une unité mixte technologique (UMT) ou un réseau mixte thématique (RMT) | % | 68 | 66 | 57 | Sans objet | 80 | 57 |

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : base de données de suivi du CASDAR.

Sous-indicateur sur les appels à projets : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Mode de calcul :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements accordés chaque année aux actions dont la thématique porte principalement sur des problématiques de développement durable au montant total annuel versé aux programmes pluriannuels. Les thématiques auxquelles appartient chaque action sont enregistrées dans l'outil de suivi du CASDAR, et répertoriées selon les thématiques prévues dans le contrat d'objectifs établi entre le ministère de l'agriculture, et de l'alimentation et le réseau des instituts techniques agricoles.

Sous-indicateur sur les appels à projets : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements de projets impliquant une UMT ou un RMT au montant total des financements des appels à projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La priorité est donnée à la qualité des projets, plutôt qu'à leur volume, dans les différents volets mis en œuvre.

Pour les travaux financés par les appels à projets, l'amélioration de la qualité est recherchée prioritairement en encourageant le travail partenarial. A cette fin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé deux outils dans le cadre de la loi n° 2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006 : les unités mixtes technologiques (UMT) et les réseaux mixtes technologiques (RMT) :

- l'UMT est située dans un lieu unique (à l'instar des unités mixtes de recherche – UMR) et regroupe des compétences et des moyens provenant d'organismes de recherche et d'instituts techniques. D'une durée de trois à cinq ans et concrétisée par une convention décrivant les moyens affectés à l'unité par chaque partenaire, l'UMT permet la co-construction ou la mise en œuvre partagée de projets complexes et/ou transverses, et constitue une étape supérieure d'intégration par rapport à un simple projet ou à une installation technique ;
- le RMT est porté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, institut ou centre technique, autre organisme national) et implique au minimum cinq organismes parmi lesquels figurent nécessairement des partenaires de la recherche et de la formation. Il a pour objet un thème transversal, et doit inciter ses membres à mutualiser leur expertise et leurs compétences afin de répondre à des questions d'intérêt commun. D'une durée de trois à cinq ans, pouvant être prorogée, son programme de travail, réactualisé régulièrement, doit notamment définir les outils à élaborer (bases de données, observatoires, outils d'aide à l'expertise ou à la décision, etc.) et les modalités de construction collective pour les projets de recherche, les programmes de formation, les actions de diffusion et transfert.

Les RMT actifs en 2020 ont été agréés fin 2019 pour la période 2020-2024, suite à un appel à propositions lancés fin 2018.

Pour le volet « Innovation et partenariat », 7 projets retenus sur 10 associaient des RMT (8 sur 13 en 2019, 10 sur 14 en 2018). Pour le volet « Recherche technologique » la proportion associant une UMT ou un RMT a été de 9 sur 10 retenus (9 sur 14 en 2019, 8 sur 13 en 2018). Ces proportions sont satisfaisantes. La part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative, suivie par le premier sous-indicateur, est dans la cible, avec un niveau de 80 %, l'augmentation par rapport à 2019 pouvant s'expliquer par le renouvellement en 2019 des RMT.

Le second sous-indicateur concerne les programmes pluriannuels, instruments au service du projet agro-écologique pour la France, de l'ambition « Produisons autrement » et plus généralement du développement durable. Pour la période 2014-2021, ils ont notamment pour ambition de contribuer aux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité de l'agriculture française grâce à l'agro-écologie ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ;
- améliorer la capacité d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires ruraux.

L'axe principal retenu pour l'évolution qualitative de la recherche appliquée consiste à encourager la transition agro-écologique des exploitations agricoles. Le sous-indicateur mesure la part des crédits alloués à ces priorités et atteint sa cible avec une valeur de 92 %.

De nouveaux indicateurs seront proposés dans le cadre du prochain PNDAR, à partir du RAP 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|---------------------------------------|--------------------------|---|
| | | | | |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | -123 533 | 70 700 000 71 734 363 | 70 700 000 71 610 830 | 70 700 000 |
| 02 – Fonction support | 300 000 64 368 | 1 857 | 300 000 66 225 | 300 000 |
| Total des AE prévues en LFI | 300 000 | 70 700 000 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | +5 966 974 (hors titre 2) | | +5 966 974 | |
| Total des AE ouvertes | 76 966 974 (hors titre 2) | | 76 966 974 | |
| Total des AE consommées | -59 165 | 71 736 220 | 71 677 055 | |

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total | Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI |
|---|--|---------------------------------------|--------------------------|---|
| | | | | |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | 561 042 | 70 700 000 66 035 938 | 70 700 000 66 596 981 | 70 700 000 |
| 02 – Fonction support | 300 000 53 933 | 30 044 | 300 000 83 977 | 300 000 |
| Total des CP prévus en LFI | 300 000 | 70 700 000 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Ouvertures / annulations par FdC et AdP | | | | |
| Ouvertures / annulations hors FdC et AdP | +51 707 050 (hors titre 2) | | +51 707 050 | |
| Total des CP ouverts | 122 707 050 (hors titre 2) | | 122 707 050 | |
| Total des CP consommés | 614 975 | 66 065 983 | 66 680 958 | |

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 | Titre 6 | Total | Total |
|---|--|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'intervention | hors FdC et AdP prévus en LFI | y.c. FdC et AdP |
| | <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | 3 234 720 | 70 700 000 69 107 216 | 70 700 000 | 70 700 000 72 341 936 |
| 02 – Fonction support | 300 000 92 935 | 36 200 | 300 000 | 300 000 129 135 |
| Total des AE prévues en LFI | 300 000 | 70 700 000 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Total des AE consommées | 3 327 655 | 69 143 416 | | 72 471 071 |

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 3 | Titre 6 | Total | Total |
|---|--|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'intervention | hors FdC et AdP prévus en LFI | y.c. FdC et AdP |
| | <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019 | | | |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | 3 355 922 | 70 700 000 64 314 627 | 70 700 000 | 70 700 000 67 670 549 |
| 02 – Fonction support | 300 000 84 492 | 23 660 | 300 000 | 300 000 108 152 |
| Total des CP prévus en LFI | 300 000 | 70 700 000 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Total des CP consommés | 3 440 414 | 64 338 287 | | 67 778 702 |

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | Consommées* en 2019 | Ouvertes en LFI pour 2020 | Consommées* en 2020 | Consommées* en 2019 | Ouvertes en LFI pour 2020 | Consommées* en 2020 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 3 327 655 | 300 000 | -59 165 | 3 440 414 | 300 000 | 614 975 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 60 480 | 300 000 | 67 291 | 49 169 | 300 000 | 46 032 |
| Subventions pour charges de service public | 3 267 175 | 0 | -126 456 | 3 391 245 | 0 | 568 943 |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention | 69 143 416 | 70 700 000 | 71 736 220 | 64 338 287 | 70 700 000 | 66 065 983 |
| Transferts aux entreprises | 56 618 | 0 | -141 940 | 113 237 | 0 | 307 545 |
| Transferts aux collectivités territoriales | 231 403 | 0 | 419 079 | 104 859 | 0 | 143 105 |
| Transferts aux autres collectivités | 68 855 395 | 70 700 000 | 71 459 081 | 64 120 191 | 70 700 000 | 65 615 333 |
| Total hors FdC et AdP | | 71 000 000 | | | 71 000 000 | |
| Ouvertures et annulations* hors titre 2 | | +5 966 974 | | | +51 707 050 | |
| Total* | 72 471 071 | 76 966 974 | 71 677 055 | 67 778 702 | 122 707 050 | 66 680 958 |

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 16/12/2020 | | 2 000 000 | | 2 000 000 | | | | |
| Total | | 2 000 000 | | 2 000 000 | | | | |

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 10/02/2020 | | 2 966 974 | | 48 707 050 | | | | |
| Total | | 2 966 974 | | 48 707 050 | | | | |

DÉCRETS DE VIREMENT

| Date de signature | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|-------------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| 24/11/2020 | | 1 000 000 | | 1 000 000 | | | | |
| Total | | 1 000 000 | | 1 000 000 | | | | |

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

| | Ouvertures | | | | Annulations | | | |
|----------------------|----------------------------|------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
| | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres | Titre 2 | Autres titres |
| Total général | | 5 966 974 | | 51 707 050 | | | | |

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i> | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP | Titre 2 * Dépenses de personnel | Autres titres * | Total y.c. FdC et AdP |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | | 70 700 000 71 610 830 | 70 700 000 71 610 830 | | 70 700 000 66 596 981 | 70 700 000 66 596 981 |
| 02 – Fonction support | | 300 000 66 225 | 300 000 66 225 | | 300 000 83 977 | 300 000 83 977 |
| Total des crédits prévus en LFI * | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP | | +5 966 974 | +5 966 974 | | +51 707 050 | +51 707 050 |
| Total des crédits ouverts | 0 | 76 966 974 | 76 966 974 | 0 | 122 707 050 | 122 707 050 |
| Total des crédits consommés | 0 | 71 677 055 | 71 677 055 | 0 | 66 680 958 | 66 680 958 |
| Crédits ouverts - crédits consommés | | +5 289 919 | +5 289 919 | | +56 026 092 | +56 026 092 |

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

| | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|-------------|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| PLF | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 |
| Amendements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| LFI | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 | 0 | 71 000 000 | 71 000 000 |

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2020 (71 M€ en AE et en CP) ont été complétés, en gestion, par les ouvertures de crédits suivantes :

- reports de crédits 2019 sur 2020 d'un montant de 2,96 M€ en AE et 48,71 M€ en CP (arrêté du 10 février 2020) ;
- virement de crédits d'un montant de 1 M € en AE et CP en provenance du programme 775 «Développement et transfert en agriculture» destiné au financement d'un ajustement de la programmation 2020 (décret de virement du 24 novembre 2020) ;
- ouverture de 2 M€ de crédits supplémentaires en AE=CP au titre des recettes excédentaires rattachées au compte en fin de gestion 2020 (arrêté du 16 décembre 2020).

Le montant des crédits ouverts au titre de la gestion 2020 s'élève au total à 76,97 M€ en AE et à 122,71 M€ en CP.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

| AE 2020 | CP 2020 |
|--|--|
| AE ouvertes en 2020 * (E1) 76 966 974 | CP ouverts en 2020 * (P1) 122 707 050 |
| AE engagées en 2020 (E2) 71 677 055 | CP consommés en 2020 (P2) 66 680 958 |
| AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0 | dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 17 489 017 |
| AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 289 919 | dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 49 191 941 |

RESTES À PAYER

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 49 608 098 | | | | |
| Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0 | | | | |
| Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 49 608 098 | – | CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 17 489 017 | = | Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 32 119 081 |
| AE engagées en 2020 (E2) 71 677 055 | – | CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 49 191 941 | = | Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 22 485 114 |
| | | | | Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 54 604 195 |
| | | | | Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 22 956 000 |
| | | | | Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 31 648 195 |

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer à fin 2020 (54,6 M€) représente une augmentation de 10 % par rapport au reste à payer constaté fin 20219 (49,6 M€). Il s'agit de projets de recherche appliquée en cours (pour la majorité) ou terminés mais dont la finalisation est en cours d'instruction (les projets de recherche se déroulent sur 3,5 ans et peuvent faire l'objet d'avenant de prolongation ; les porteurs ont un an pour remonter les documents permettant de solder le projet, ces documents pouvant ensuite faire l'objet de demandes de compléments par l'administration). L'évolution correspond principalement :

- au report du solde de 1,74 M€ de 2020 sur 2021 du **programme « expérimentations »** mis en œuvre par FranceAgriMer en 2017, du fait de la mobilisation des équipes de FranceAgriMer sur la mise en place des actions du Plan France Relance ;
- au solde de 1,51 M€ de l'appel à projets « **réseaux mixtes technologiques** » (RMT) agréés pour la période 2020-2022, dont l'engagement a été reporté de 2019 sur 2020 du fait de l'agrément tardif des RMT fin 20219 ;
- au report du 1^{er} versement de 0,6 M€ de 2020 sur 2021 de l'action d'accompagnement visant à soutenir la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les viroses de la betterave conduit par l'ITB, ce premier versement étant conditionné à la remise de pièces début 2021 ;
- au report de solde de 0,42 M€ de 2020 sur 2021 de l'action thématique transversale (ATT) 2019 « Biodiversité et bio-contrôle, Économie circulaire, SYPPRE menée par l'ACTA, et de 0,19 M€ du programme annuel de l'ITAB, les bénéficiaires n'ayant pas pu réunir à temps les justificatifs dans le contexte de crise sanitaire.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Recherche appliquée et innovation

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|----------------------------|---------------|------------|---------------------|---------------|------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 01 – Recherche appliquée et innovation | | 70 700 000 | 70 700 000 | | 70 700 000 | 70 700 000 |
| | | 71 610 830 | 71 610 830 | | 66 596 981 | 66 596 981 |

La consommation en AE des crédits de l'action 01 tient compte du retrait d'engagements juridiques sur années antérieures (1 637 253 €) opéré suite aux réfections effectuées sur soldes des programmes et projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

La consommation effective d'AE est de 73 248 084 €, hors recyclage autorisée d'AE de 14 477 €, pour l'exercice 2020.

Les crédits ouverts en LFI dédiés à l'action 1 (70,7 M€) ont été complétés par :

- les reports de crédits 2019 sur 2020 de 2 966 974 € en AE et 48 707 050 € en CP par arrêté du 10 février 2020 ;
- un virement de 1 M€ en AE=CP en provenance du programme 775 « Développement et transfert en agriculture » par décret du 24 novembre 2020 ;
- une ouverture de crédits supplémentaires de 2 M€ en AE=CP par arrêté du 16 décembre 2020, destinés au financement de projets liés à la sortie du glyphosate ;
- une reprogrammation de 100 000 € en AE=CP depuis l'action 02 « Fonction support ».

Ainsi les ressources disponibles en 2020 pour l'action 1 ont été de 76 766 974 € en AE et 122 507 050 € en CP.

Hors prise en compte des 2 M€ de recettes supplémentaires rattachées en décembre 2020, les crédits ont été exécutés à hauteur de 98,0% de la programmation en AE et de 55,3 % pour les CP.

Les AE non exécutées avant la clôture budgétaire (3,5 M€) correspondent à 3 types de situations :

- envoi tardif de documents par les porteurs n'ayant pas permis de finaliser le conventionnement avant la clôture des engagements sur Chorus, dans un contexte de crise Covid-19 qui a pesé sur la réactivité des porteurs : il s'agit en particulier de deux projets de Réseau mixte technologique (RMT) et un projet « semences et sélection végétale », sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets conduit en 2020 ;
- deux projets commissionnés en appui à la sortie des pesticides (glyphosate / animation, traque innovation ; substances préoccupantes et usages orphelins) pour une enveloppe de 800 k€ qui nécessitent des interactions importantes avec les porteurs, et ont pris du retard en raison de la mobilisation des équipes DGER sur le plan de relance (notamment pour une action de recherche dans le cadre du plan protéines qui a pu être négociée à l'automne 2020 pour un engagement dès février 2021) ;
- les 2 M€ de crédits complémentaires ouverts le 16 décembre 2020 en vue du financement de l'appel à projets sur la sortie du glyphosate n'ont pas pu être engagés avant la clôture de l'exercice 2020.

La sous-consommation des CP s'explique par le caractère pluriannuel des projets de recherche, les crédits étant engagés l'année où les projets sont déclarés lauréats, les crédits de paiement se répartissant ensuite sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

La sous-consommation a été accentuée en 2020, le contexte sanitaire ayant conduit à des retards dans l'exécution ou l'engagement de certains projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|--|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | | -123 533 | | 561 042 |
| Subventions pour charges de service public | | -123 533 | | 561 042 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | 70 700 000 | 71 734 363 | 70 700 000 | 66 035 938 |
| Transferts aux entreprises | | -141 940 | | 307 545 |
| Transferts aux collectivités territoriales | | 419 079 | | 143 105 |
| Transferts aux autres collectivités | 70 700 000 | 71 457 224 | 70 700 000 | 65 585 289 |
| Total | 70 700 000 | 71 610 830 | 70 700 000 | 66 596 981 |

En 2020, il n'y a pas eu d'engagement au titre des "Subventions pour charges de service public" et des "Transferts aux entreprises". Les montants négatifs indiqués correspondent aux retraits d'engagement sur années antérieures, crédits bloqués.

Les autorisations d'engagement et crédits de paiement se répartissent comme suit :

1) programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles qualifiés, actions thématiques transversales et actions d'accompagnement, mis en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs 2014-2020 signé entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et l'Association de coordination technique agricole (ACTA) : 49,98 M€ en AE (hors réfections de 93 541 €) et 46,48 M€ en CP pour l'exercice 2020 :

- **programmes pluriannuels et annuels de développement agricole rural (en engagements réels) : 39,22 M€ en AE et 38,98 M€ en CP**
Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles, coordonnés par l'ACTA, dont la qualification accordée par le ministère est revue tous les cinq ans. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans le cadre de leurs programmes pluriannuels. Il fixe le montant maximum de subventions accordées pour leur financement.
- **actions d'accompagnement venant en appui des actions des instituts techniques agricoles : 5,47 M€ en AE (engagements réels) et 2,66 M€ en CP** dont 1,9 M€ au titre d'un projet intégré visant à soutenir la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les viroses de la betterave conduit par l'ITB (l'Institut technique de la betterave) ;
- **actions thématiques transversales (ATT) : 5,28 M€ en AE (engagements réels) et 4,84 M€ en CP**
Il s'agit d'une mesure prévue dans le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020 et le contrat d'objectifs de l'ACTA 2014-2020, dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun.

Un premier groupe de 5 ATT a été mis en place depuis 2015 au sein du réseau des instituts techniques agricoles :

- « Biodiversité et bio-contrôle » en partenariat avec l'Institut technique du végétal (ARVALIS), l'institut technique de l'horticulture (ASTREDHOR), l'institut français des productions cidricoles (IFPC), l'institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) ;

- « Économie circulaire » en partenariat avec ASTREDHOR, l'institut français du porc (IFIP), IFV, l'institut de l'élevage (IDELE), l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) et l'institut technique de la betterave (ITB) ;
- « SYPRE - mise au point et évaluation de Systèmes de Production performants et Respectueux de l'Environnement » en partenariat avec l'institut technique des oléoprotéagineux et du chanvre (Terre Inovia), ARVALIS et ITB ;
- « Élevage demain » en partenariat avec IFIP, IDELE, ITAVI ;
- « Agriculture biologique - lever les verrous techniques » - en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, Terre Inovia, l'institut technique des plants de pommes de terre (FN3PT), IFIP, IFPC, IFV, IDELE, ITAB, ITAVI et l'institut technique des plantes aromatiques, médicinales et à parfum (ITEIPMAI).

Ces ATT sont conduites en mode projet. Le rôle de chef de file est assuré par l'ACTA. Le financement de ce groupe d'ATT (2,22 M€ en AE et 1,78 M€ en CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés.

Une sixième ATT a été mise en place en 2016 pour mieux coordonner les réseaux d'élevage et l'acquisition de référence. Le rôle de chef de file est assuré par l'IDELE. L'IFIP et l'ITAVI en sont les partenaires. Les chambres d'agriculture sont associées au pilotage et directement impliquées dans la plupart des actions. Le financement de cette ATT (2,46 M€ en AE =CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés et par le redéploiement d'une partie du programme « expérimentations » de FranceAgriMer.

Une septième ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en place en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CAS DAR et portant sur cette thématique. Elle a été financée en 2020 par le CASDAR par redéploiement de crédits alloués au programme annuel de l'IFV (0,60 M€ en AE=CP)

2) appels à projets (AAP) : 23,27 M€ en AE (hors réfections de 1 543 712 €) et 20,11 M€ en CP pour l'exercice 2020

L'objectif retenu pour la conduite des appels à projets est de travailler à l'amélioration régulière de la qualité des projets présentés et des travaux conduits ensuite pour leur mise en œuvre. L'un des facteurs importants pour l'amélioration de la qualité scientifique et technique de la recherche et pour le renforcement de sa capacité d'innovation au service d'une filière est la mise en commun de moyens et des savoirs, notamment en favorisant le travail au sein d'unités mixtes technologiques (UMT) ou de réseaux mixtes technologiques (RMT). Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent participer à ces projets dans le cadre de leur mission « Développement, expérimentation et innovation ».

En 2020, les appels à projets suivants ont été financés :

- « **innovation et partenariat** » : il vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des projets de recherche appliquée et d'innovation, dont l'objet est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs. 13 projets ont été engagés en 2020 pour **4,98 M€** d'AE (engagements réels) : 10 projets lauréats 2020 et 3 projet lauréats d'années antérieures. Les CP (6 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- « **recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation** » : il constitue une évolution de l'appel à projets « recherche finalisée » en ce qui concerne, d'une part, les thématiques, du fait d'une orientation plus marquée sur les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et d'autre part, une ouverture au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels afin de favoriser le décloisonnement des activités de recherche des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels. 11 projets ont été engagés en 2020 pour **2,58 M€** (engagements réels) : les 10 projets lauréats 2020 et 1 projet lauréat d'années antérieures. Les CP (6,09 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

- « **semences et sélection végétale** » : il vise à rapprocher, dans le domaine des semences et de la sélection végétale, la recherche publique et des professionnels du secteur des semences, pour fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche en matière d'amélioration variétale. 7 projets ont été financés en 2020 à hauteur de **0,97 M€** en AE (engagements réels). Les CP (0,66 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- **le programme « expérimentations »** mis en œuvre par FranceAgriMer : il vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il est mis en œuvre depuis 2016, entièrement sous forme d'appels à projets par filière conduits au niveau national et d'un appel à projets régionalisé. Le financement est assuré dans le cadre d'une convention financière entre le MAA et FranceAgriMer. En 2020, 48 projets ont été retenus pour un total de **10,22 M€** (engagements réels) (*18 projets nationaux pour 4,38 M€, 13 projets interrégionaux pour 3,31 M€ et 17 projets mono-régionaux pour 2,53 M€*). Le versement 2020 réalisé à FranceAgriMer est de 8 178 391 € en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- « **réseaux mixtes technologiques (RMT)** » : il vise à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux . En 2020, l'animation des RMT agréés pour la période 2020-2022 et 2021-2023 a été financée à hauteur de **3,24 M€** en AE (engagements réels). Les CP (1,17 M€) correspondent aux premiers paiements de l'animation 2020 et 2021 et aux soldes de l'animation des années antérieures.
- « **lutte contre le dépérissement du vignoble** » : cet appel à propositions, mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre de l'ATT correspondante et conduit sous l'expertise d'un comité scientifique qui a également expertisé l'action conduite par l'IFV, vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est financé en 2020 à hauteur de **0,90 M€** par le CASDAR par redéploiement de crédits alloués au programme « expérimentations » de FranceAgriMer sur la filière viticole. Un comité scientifique spécifique, dont le secrétariat est assuré par la DGER, a été mis en place pour expertiser les projets déposés dans le cadre de cet appel à propositions. 5 projets ont été financés par le CASDAR pour 0,9 M€ en AE (engagements réels) et 0,72 M€ en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- « **l'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques** » : il vise à soutenir les initiatives des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur qui contribuent de façon significative à la transition agro-écologique. L'objectif est la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement d'une agriculture agro-écologique et multi-performante du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, en lien direct avec les autres acteurs du développement agricole et rural. 7 projets ont été engagés en 2020 pour **0,37 M€** d'AE (engagements réels) . Les CP (0,14 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

| | Prévisions LFI | | | Réalisation | | |
|----------------------------|----------------|---------------|-------------------|-------------|---------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| Autorisations d'engagement | 0 | 24 000 000 | 24 000 000 | 0 | 22 809 519 | 22 809 519 |
| Crédits de paiement | 0 | 24 000 000 | 24 000 000 | 0 | 12 404 351 | 12 404 351 |

Les appels à projets "Innovation et partenariat", "Recherche technologique", "Expérimentation", "Semences et sélection végétale" "Réseaux mixtes technologiques" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble", financés par le CAS DAR, s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 "Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales" du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs. Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation, cette partie du GPI contribue à faciliter l'innovation et accélérer la

transformation des secteurs agricole et de l'aquaculture, en réponse aux attentes sociétales, à l'échelle des exploitations et des entreprises, des filières et des territoires.

L'écart entre la consommation des AE et la LFI s'explique par le fait que des enveloppes spécifiques ont été réservées à la mise en place de programmes ou projets spécifiques répondant à des thématiques prioritaires, en particulier : 2 M€ pour un programme de recherche et innovation en appui au Plan national de lutte contre les viroses de la betterave, 0,5 M€ pour un projet visant à valider les moyens techniques de la réduction de la dérive, 0,3 M€ pour un projet sur les techniques d'ovosexage. Les crédits de paiement correspondent à 30 % des AE pour les appels à projets « Innovation et Partenariat » et « Recherche Technologique » et "Réseaux mixtes technologiques" qui sont gérés directement par la DGER, « Semences et sélection végétale » gérés par la DGAL (conventionnement direct avec chaque chef de file et premier versement de 30 % des AE) et à 80 % pour les appels à projets "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble" dont la gestion est déléguée à FranceAgriMer.

En ce qui concerne les crédits de paiement, l'écart correspond aux versements à venir. Compte tenu du caractère pluriannuel des projets de recherche, 30 % de la subvention est versé à l'engagement, le reliquat se répartit sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

ACTION

02 – Fonction support

| Action / Sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--------------------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| | Titre 2 | Autres titres | Total | Titre 2 | Autres titres | Total |
| <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> | | | | | | |
| <i>Réalisation</i> | | | | | | |
| 02 – Fonction support | | 300 000 66 225 | 300 000 66 225 | | 300 000 83 977 | 300 000 83 977 |

La consommation effective en AE est de 106 561 € pour l'exercice 2020.

L'écart constaté en AE par rapport à la consommation réelle des crédits de 40 336 € correspond au montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures suite aux réfections effectuées sur solde de conventions relatives à la valorisation d'appels à projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | Crédits de paiement | |
|---|-------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation | Prévision LFI y.c. FdC et AdP | Réalisation |
| Titre 3 : Dépenses de fonctionnement | 300 000 | 64 368 | 300 000 | 53 933 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 300 000 | 67 291 | 300 000 | 46 032 |
| Subventions pour charges de service public | | -2 923 | | 7 901 |
| Titre 6 : Dépenses d'intervention | | 1 857 | | 30 044 |
| Transferts aux autres collectivités | | 1 857 | | 30 044 |
| Total | 300 000 | 66 225 | 300 000 | 83 977 |

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

Par rapport à la LFI, la prévision des dépenses a fait l'objet d'une nouvelle programmation en cours de gestion et a été établie à 200 000 € pour 2020.

L'exécution de 106 561 € en AE et 83 977 € en CP couvrent :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 11 921 € en AE et 12 723 € en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER ;
- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural : 39 270 € en AE et 43 885 € en CP ;
- l'appui technique à la gestion des programmes annuels (migration du logiciel DARWIN) : 32 609 € en AE ;
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 2 344 € en AE=CP ;
- l'appui technique à la réalisation de rapports thématiques PNDAR : 20 416 € en AE et 25 025 € en CP.

Le reliquat de 93 439 € en AE et de 116 023 € en CP est principalement dû :

- à la situation sanitaire ayant engendré une diminution des frais de missions (dont les frais de transport) et des frais de représentation (dépenses de traiteurs), à l'absence de prestations d'évaluation externe en 2020 ;
- au report de la démarche de refonte du SI en appui des programmes, dans un contexte de crise la Covid et retard des négociations sur la PAC qui a conduit à décaler le cadrage des orientations du prochain PNDAR.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense | Réalisation 2019 | | Prévision LFI 2020 | | Réalisation 2020 | |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| ASP - Agence de services et de paiement (P149) | | | | | -37 368 | |
| Transferts | | | | | -37 368 | |
| FranceAgriMer (P149) | 11 590 707 | 11 716 903 | 11 500 000 | 11 500 000 | 11 122 989 | 8 898 392 |
| Transferts | 11 590 707 | 11 716 903 | 11 500 000 | 11 500 000 | 11 122 989 | 8 898 392 |
| CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172) | -73 192 | | | | -138 578 | 277 083 |
| Transferts | -73 192 | | | | -138 578 | 277 083 |
| INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172) | 564 378 | 697 900 | 550 000 | 550 000 | 654 343 | 457 654 |
| Subventions pour charges de service public | 32 800 | 209 850 | | | -2 923 | 7 901 |
| Transferts | 531 578 | 488 050 | 550 000 | 550 000 | 657 266 | 449 753 |
| Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142) | 6 353 665 | 6 052 307 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 763 439 | 5 624 335 |
| Subventions pour charges de service public | 3 235 416 | 3 179 449 | | | -123 533 | 561 042 |
| Transferts | 3 118 250 | 2 872 858 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 886 972 | 5 063 293 |
| Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142) | 64 985 | 21 044 | | | 487 164 | 266 705 |
| Transferts | 64 985 | 21 044 | | | 487 164 | 266 705 |
| Total | 18 500 544 | 18 488 154 | 18 050 000 | 18 050 000 | 18 851 988 | 15 524 169 |
| Total des subventions pour charges de service public | 3 268 216 | 3 389 299 | | | -126 456 | 568 943 |
| Total des transferts | 15 232 328 | 15 098 854 | 18 050 000 | 18 050 000 | 18 978 444 | 14 955 226 |

L'écart par rapport à la LFI s'explique principalement :

- i. par des réfections effectuées à la clôture des conventions, après examen des réalisations et des pièces justificatives. Les montants correspondants sont négatifs dans le tableau ci-dessous ;
- ii. pour l'opérateur FAM, par le décalage de la consommation de crédits de paiement suite à des prolongations de conventions intervenues courant 2020 du fait de la crise sanitaire. En AE, l'exécution est en ligne avec la prévision ;
- iii. pour ACTA/ACTIA et les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, par le montant correspondant aux sommes allouées aux projets lauréats 2020 des appels à projets, ce qui ne peut être prévisible lors de l'élaboration du PLF.